



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association Agrisud International

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Agrisud International
7 avenue Maréchal Foch - 33500 Libourne
Ce rapport contient 24 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association Agrisud International

Siège social : 7 avenue Maréchal Foch - 33500 Libourne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Agrisud International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Agrisud International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « 2.2.1 Changement de méthode comptable lié à l'application des nouveaux règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2020-08 » et « 2.3.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application au 1^{er} janvier 2020 du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2020-08 définissant les règles applicables en matière de titres associatifs.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 26 mars 2021

KPMG S.A.



Aurélie Lalanne
Associée

Bilan

Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2020
N° SIRET : 39036477600034

EUR

ACTIF		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31 décembre 19
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	- Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets, licenciés, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes	13 301	13 301	0	0
	Total	13 301	13 301	0	0
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	- Terrains - Constructions - Inst. techniques, mat. out. industriels - Autres immobilisations corporelles - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes - Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés	1 157 150	1 152 532	4 618	3 591
	Total	1 157 150	1 152 532	4 618	3 591
Actif immobilisé	Immobilisations financières				
	- Participations et créances rattachées - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres	1 500		1 500	1 500
	Total	1 500	0	1 500	1 500
Total de l'actif immobilisé (I)		1 171 951	1 165 833	6 118	5 091
Actif circulant	Créances (3)				
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	- Créances clients usagers et comptes rattachés	44 538	10 611	33 927	1 624 653
	- Créances reçues par legs ou donations				
	- Autres	2 259 058		2 259 058	1 308 462
	- Valeurs mobilières de placement	181		181	181
	- Instruments de trésorerie				
Actif circulant	Disponibilités	1 425 791		1 425 791	1 501 521
	Charges constatées d'avance (4)	2 118		2 118	7 275
Total de l'actif circulant (II)		3 731 686	10 611	3 721 075	4 442 091
- Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
- Primes de remboursement des emprunts (IV)					
- Ecart de conversion actif (V)					
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		4 903 637	1 176 444	3 727 192	4 447 182
Renvois					
(1) dont droit au bail					
(2) dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) et (4) dont créances à plus d'un an (brut)					
Engagements recus					
Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
Autres					

Bilan

Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2020
N° SIRET : 39036477600034

EUR

PASSIF (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv.)		50 000
	- Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	50 000	
	- Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		300 000
	- Ecarts de réévaluation		
	- Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	1 587	1 587
	- Report à nouveau	-61 679	-130 255
	- Excédent ou déficit de l'exercice	42 031	68 577
	- Situation nette (sous-total)	31 939	289 909
	- Fonds propres consommables		
	- Subvention d'investissement		
	- Provisions réglementées		
	Total des Fonds propres (I)	31 939	289 909
Autres Fonds propres	- Titres associatifs	300 000	
	Total Autres Fonds propres (I bis)	300 000	0
Total des Fonds propres et autres Fonds Propres (I) + (I bis)		331 939	289 909
Fonds reportés et dédiés	- Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	- Fonds dédiés	162 656	
Total des fonds dédiés et reportés (II)		162 656	0
Provisions et fonds dédiés	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour charges		
	- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		86 029
	- Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		200 128
Total des provisions et des fonds dédiés			286 157
Total des provisions (III)		0	
Dettes	- Emprunts obligataires et assimilés		
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	
	- Emprunts et dettes financières divers		
	- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 430	2 430
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 980	78 279
	- Dettes des legs ou donations		
	- Dettes fiscales et sociales	69 317	85 841
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	- Autres dettes	121 071	27 983
	- Instruments de trésorerie		
	- Produits constatés d'avance (1)	3 018 785	3 674 246
Total des dettes (IV)		3 232 598	3 868 779
- Ecarts de conversion passif (IV)			2 338
Total du passif (I+I bis+II+III+IV)		3 727 192	4 447 182
Renvois			
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			
Engagements donnés			
Sur legs acceptés			
Autres			

Compte de Résultat

Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2020 31/12/2020 Durée : 12 mois
Période de l'exercice précédent : 01/01/2019 31/12/2019 12 mois

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	300	
	Production vendue { Biens Services liés à des financements réglementaires Autres Services		733 927
	Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation		733 927
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de services	52 707	
	dont parrainage		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 135 620	
	Subvention d'exploitation		3 345 282
	Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels	139 410	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	30 000	
	Contributions financières	133 650	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges	700	
	Utilisation des fonds dédiés	228 785	
	Cotisations		600
	Autres produits (1)		578 696
	Total des produits d'exploitation (I)	3 721 171	4 658 505
	Achats de marchandises		
	Variations de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements : Achats		1 419 119
Produits financiers	Autres achats et charges externes (2)	1 889 236	1 388 413
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	49 272	39 275
	Salaires et traitements	1 295 877	1 332 266
	Charges sociales	276 004	268 941
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 862	137 346
	Dotations aux provisions	10 611	
	Reports en fonds dédiés	105 284	
	Autres charges	0	15 238
	Total des charges d'exploitation (II)	3 686 147	4 600 597
	Résultat d'exploitation (I-II)	35 025	57 908
	Produits financiers de participations		
Charges financières	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 086	658
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	30 033	3 977
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	31 119	4 635
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 228	3 438
	Différences négatives de change	18 637	14 314
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	21 864	17 752
	Résultat financier (III-IV)	9 254	-13 117
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	44 279	44 791
Renvois			
(1) Dont : Dons			
Legs et donations			
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
(2) Y compris redevances de crédit-bail			
mobilier			
immobilier			

Compte de Résultat

Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2020 31/12/2020 Durée : 12 mois
Période de l'exercice précédent : 01/01/2019 31/12/2019 12 mois

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	632	8 149
	Reprises sur provisions et transferts de charges		9 105
	Total des produits exceptionnels (V)	658	17 254
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 906	11 870
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	2 906	11 870
Résultat exceptionnel (V-VI)		-2 248	5 384
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)			300 909
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)			282 507
Total des produits (I+III+V)		3 752 948	4 981 303
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 710 917	4 912 726
Excédent ou déficit		42 031	68 577
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		275 534	
Dons en nature		165 708	
Prestations en nature		109 826	
Bénévolat			
Charges		275 534	
Secours en nature		165 708	
Mises à disposition de biens et services		109 826	
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

2.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Agrisud International est une association française à but non lucratif (loi 1901) reconnue de bienfaisance (renouvellement du caractère de bienfaisance par décision de la Préfecture de la Gironde du 11 février 2020) créée le 16 novembre 1992, œuvrant dans le champ de la solidarité internationale et contribuant au développement durable des pays du Sud.

Son objet social, défini dans ses statuts modifiés en date du 28 juin 2018, consiste à aider les populations pauvres à passer de la précarité à l'autonomie économique et sociale. Il est poursuivi par un moyen principal qui est d'amener ces populations à devenir exploitants de petites entreprises, économiquement viables et respectueuses des équilibres sociaux et écologiques.

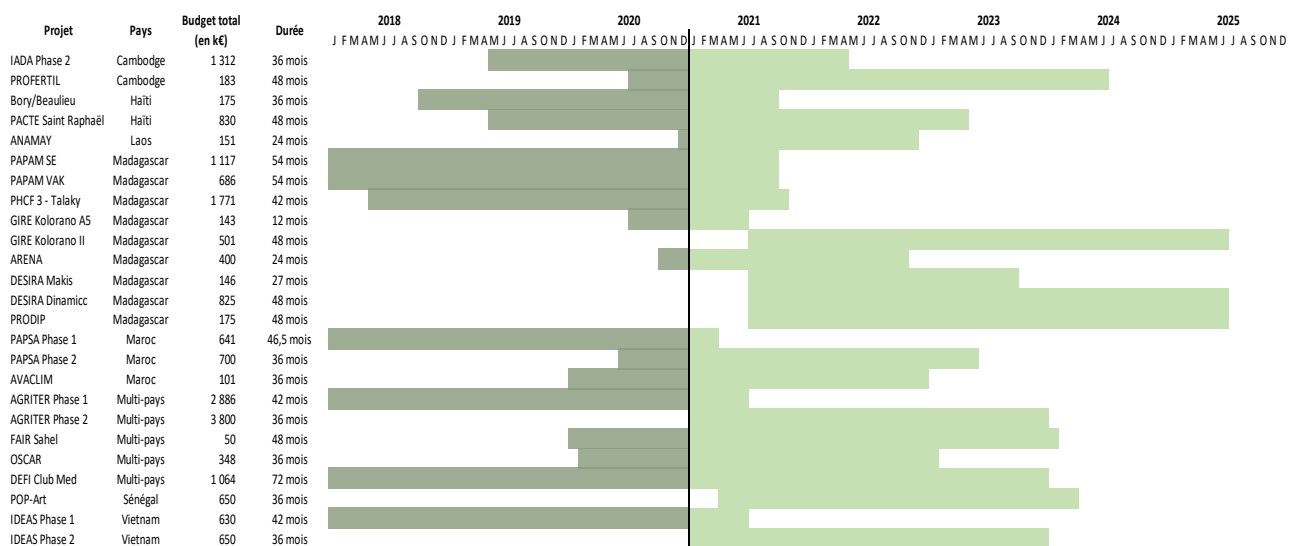
Principalement spécialisée dans le domaine de l'agriculture, Agrisud privilégie les pratiques agro-écologiques qui permettent de concilier productivité avec une faible pression sur l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles. Cette démarche repose d'une part, sur la professionnalisation des publics cibles et d'autre part, sur la promotion d'un environnement porteur pour les activités soutenues afin de garantir leur pérennité.

L'association a conduit et accompagné 34 projets dans 13 pays situés en Afrique et océan indien, en Amérique du Sud et Caraïbes et en Asie du Sud-Est en 2020.

Elle met en œuvre ses activités avec un effectif de 123 personnes réparties au siège en France (9 personnes) et sur les terrains d'opérations (114) et en mobilisant 84 personnes auprès de ses partenaires locaux.

Ses ressources sont composées à 76% de financements d'origine publique (subventions, contributions volontaires en nature) et à 24% de financements d'origine privée (contributions financières, mécénat, dons).

Les principaux projets mis en œuvre par l'association sur la période 2018 – 2025 sont présentés dans le chronogramme ci-dessous :



2.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020

2.2.1 Changement de méthode comptable lié à l'application des nouveaux règlements ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08.

La première application des règlements ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, constitue un changement de méthode comptable et un fait majeur de l'exercice.

2.2.2 Crise sanitaire liée au virus de la COVID-19

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 s'est déclarée en mars 2020 et a contraint la France, ainsi que de nombreux pays dans le monde, à prendre des mesures pour garantir la protection et l'intégrité physique des populations (restriction des déplacements, distanciation physique, mise en place de gestes barrières).

Pour Agrisud, cet événement a principalement impacté le projet de renforcement des activités agricoles dans la Palmeraie de Marrakech (Royaume du Maroc) et les projets Club Med (non réalisation des diagnostics programmés). Il a aussi ralenti la mise en œuvre des activités sur l'ensemble des opérations nécessitant, dans certains cas, des réorganisations de calendriers d'activités. Les missions d'appui-supervision, de formation et d'évaluation prévues sur les projets n'ont pas pu être effectuées en présentiel et l'association a dû adapter ses pratiques d'intervention pour pouvoir les assurer à distance.

La baisse d'activité a été légèrement compensée par une diminution des frais de déplacements et la non-tenue d'événements programmés en 2020.

La crise sanitaire a également permis à l'association de signer la convention « Appui à la Résilience Economique, Nutritionnelle et Alimentaire des familles rurales vulnérables (ARENA) » à Madagascar pour répondre aux difficultés rencontrées par les populations malgaches suite à la pandémie.

Par ailleurs, l'association n'a pas eu recours aux dispositifs d'aides mis en place par l'Etat (activité partielle, prêt garanti, report de paiement des charges sociales).

2.2.3 Legs de l'ancien Président décédé en 2019

Un legs à titre universel de 30.000 €, accepté en CA du 29/10/2019 (legs sans conditions ni passif) a été consenti à l'association par testament de l'ancien Président d'Agrisud le 22 avril 2018.

Un rescrit administratif en date du 11/02/2020 a été délivré par la Préfecture de la Gironde, donnant à Agrisud la capacité de recevoir des legs et donations (validité de 5 ans). Ce rescrit vaut non-opposition pour le legs consenti par l'ancien Président.

Agrisud n'avait rien comptabilisé sur l'exercice 2019.

Application rétrospective du règlement ANC 2018-06 :

Art. 213-4 du règlement ANC 2018-06 applicable au 01/01/2020 : les biens reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité (ici 10/2019) ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure en l'absence de conditions suspensives.

ART. 213-9 : La contrepartie de la comptabilisation des biens provenant de legs est comptabilisée :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur de renforcer les fonds propres (*ce n'est pas le cas ici, rien n'est précisé dans le testament*)
- En produits dans le cas contraire (*cela aurait été le cas, rétrospectivement*)

ART.213-12 La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée en « fonds reportés liés aux legs et donations » (#191100) avec pour contrepartie une charge « reports en fonds reportés » (#68961)

Le tableau de variation des fonds dédiés (partie « 2.4.2 – Bilan Passif ») mentionne le retraitement de ce legs.

2.2.4 Signatures de nouvelles conventions

Agrisud a signé de nouvelles conventions en 2020 pour la mise en œuvre de nouveaux projets ou l'extension de phases de projets existants :

- « 5^{ème} phase (année 2020) du programme d'appui à la professionnalisation de l'Agriculture dans la Région Itasy à Madagascar – Mahavotra III » (Montant : 116 k€ / Durée : 12 mois)
- « Projet de Redynamisation de la Production Agricole (année 2020) » PRPA II, Sénégal (Montant : 137 K€ / Durée : 12 mois)
- « Programme d'Aménagement Durable du bassin versant de Limbé (année 2020) » PAD NORD II, Haïti (Montant : 122 K€ / Durée : 12 mois)
- « Appui à la Résilience Economique, Nutritionnelle et Alimentaire des familles rurales vulnérables » ARENA, Madagascar (Montant : 400 K€ / Durée : 24 mois)
- « Projet d'Amélioration des Performances du Secteur Agricole au Maroc Phase II » PAPSA II, Maroc (Montant : 700 K€ / Durée : 36 mois)
- « Projet d'Intensification Agro-écologique et de Diversification de l'Agriculture familiale périurbaine à Siem Reap (année 2020) » IADA Phase II, Cambodge (Montant : 280 K€ / Durée : 12 mois)
- « Renforcement de l'Action des OSC pour des transitions Agro-écologique Réussies » OSCAR, Multi-Pays (Montant : 348 K€ / Durée : 36 mois)
- « Année 5 du programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Haute-Matsiatra – Kolorano, Madagascar » (Montant : 143 K€ / Durée : 12 mois)
- « Structuration et Gestion de la filière de Boues de Vidange et PROduction de FERTILisants organiques à Siem Reap » GBV / PROFERTIL, Cambodge (Montant : 183 K€ / Durée : 48 mois)
- « Gestion des déchets ménagers » Initiative ANAMAY, Laos (Montant : 151 K€ / Durée : 24 mois)
- « Agroécologie, une Voie d'Adaptation au changement CLIMatique dans les zones rurales » AVACLIM, Maroc (Montant : 101 k€ / Durée : 36 mois)

2.2.5 Clôtures des conventions

Les projets ou phases de projet ci-dessous ont pris fin en 2020 :

- « Année 4 du programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Haute-Matsiatra – Kolorano, Madagascar » (Montant : 118,6 k€ / Durée : 16 mois)
- « 5^{ème} phase (année 2019) du programme d'appui à la professionnalisation de l'Agriculture dans la Région Itasy à Madagascar – Mahavotra III » (Montant : 127 k€ / Durée : 12 mois)
- Phase de consolidation du « Projet d'Amélioration des conditions de vie des populations de la Palmeraie de Marrakech par le renforcement et le développement durable des activités agricoles » PAPRAK, Maroc (Montant : 239 k€ / Durée : 22 mois)
- Projet « Enhancing Nutrition in Upland Farming Families » ENUFF, Laos (Montant : 385 k€ / Durée : 51 mois)
- « Projet d'adaptation et de diffusion d'une démarche intégrée associant agriculture et nutrition et reposant sur la démarche nutrition LANN à destination de 1000 famille rurale » Projet nutrition, Madagascar (Montant : 74 K€ / Durée : 24 mois)

2.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Code de commerce,
- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2018-06**, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2020-08**, définissant notamment les règles applicables en matière de titres associatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La première application des règlements ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Postes impactés, incidence de la première application des règlements ANC n°2018-06 et 2020-08 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice clos le 31/12/2020 :

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif :
 - Créance reçue sur legs : + 30 K€
- Passif :
 - Fonds reportés liés aux legs : +30 K€
 - Fonds associatifs avec droit de reprise (titres associatifs) : - 300 K€
 - Autres fonds propres (titres associatifs) : + 300 K€

Le tableau des variations des fonds propres (partie « 2.4.2 – Bilan Passif ») fait état de ces impacts.

2.3.2 Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

La méthode retenue pour l'enregistrement comptable des cotisations est la comptabilisation en produit lors de leur encaissement effectif.

2.3.3 Méthodes dérogatoires

Les projets conduits par Agrisud International - généralement d'une durée de 3 à 4 ans - ont historiquement bénéficié de financements par une subvention principale (Union Européenne, AFD...) couvrant le plus souvent entre 50 % et 90 % des dépenses programmées.

Le montant des cofinancements à trouver était donc relativement faible en regard des dépenses totales ; ils ont toujours été obtenus, mais plutôt en milieu, voire en fin de projets, compte tenu de leur durée et du temps nécessaire pour mobiliser les partenaires.

Compte tenu des spécificités évoquées ci-dessus, et en dérogation avec les principes comptables applicables, Agrisud International considère comme financement acquis et comptabilise en produits ces subventions pour un montant équivalent aux dépenses annuelles nettes des cofinancements obtenus.

Les principes applicables prévoient la comptabilisation en produit d'une somme égale aux dépenses annuelles multipliée par le taux de financement conventionnel.

La méthode utilisée par Agrisud International impacte favorablement le résultat et les fonds associatifs d'Agrisud International, permettant ainsi de lisser sur la durée des projets l'obtention des cofinancements.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque projet concerné, le montant des cofinancements qu'il restait à trouver au 31/12/2020, soit 27 K€, compte tenu des dépenses effectivement engagées à cette date.

Bilan des besoins en cofinancements au 31 décembre 2020

Projet	Budget total	Financements acquis	Financement principal	Taux de financement principal	Autres financements à identifier	Dépenses au 31/12/20	Taux d'avancement du projet	Financements acquis sur dépenses engagées au 31/12/2020	Financements comptabilisés selon méthode Agrisud	Financements à mobiliser au 31/12/20	Durée - Fin projet
Convention Programme AgriTer	2 886	2 857	1 500	52%	30	2 515	87%	2 489	2 515	26	42 mois - Juin 2021
Projet Initiative ANAMAY - Laos	151	75	75	49%	76	2	1%	1	2	1	24 mois - Novembre 2022
Projet PAPSA Phase II - Maroc	700	436	350	50%	264	62	9%	62	62	0	36 mois - Mai 2023
Total	3 737	3 367	1 925	52%	370	2 579	69%	2 552	2 579	27	

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.4.1 Bilan Actif

2.4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – Mouvements principaux

Tableau de variation des immobilisations

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisation incorporelles	13 301 €	- €	- €	- €	13 301 €
Logiciels	13 301 €				13 301 €
Immobilisation corporelles	1 170 597 €	60 889 €	- €	74 337 €	1 157 150 €
Matériels Bureaux & Informatiques	15 838 €	2 932 €			18 769 €
Immobilisations Cambodge	151 960 €	2 090 €			154 050 €
Immobilisations Haïti	162 345 €	2 845 €			165 190 €
Immobilisations Laos	40 952 €	2 786 €			43 738 €
Immobilisations Madagascar	434 342 €	16 412 €		74 337 €	376 418 €
Immobilisations Maroc	264 257 €	28 629 €			292 886 €
Immobilisations Sénégal	90 055 €	1 906 €			91 961 €
Immobilisations Vietnam	10 847 €	3 291 €			14 138 €
Immobilisations financières	1 500 €	- €	- €	- €	1 500 €
Dépôts et cautionnements	1 500 €				1 500 €
Total	1 185 398 €	60 889 €	- €	74 337 €	1 171 951 €

Immobilisations incorporelles et corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	3 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels divers sur sites à l'étranger	Linéaire	1 an (1)

(1) Les matériels divers sur sites à l'étranger sont amortis sur 1 an dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés par l'association à la fin des projets.

Tableau de variation des amortissements

Postes du bilan	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisation incorporelles	13 301 €	- €	- €	13 301 €
Logiciels	13 301 €			13 301 €
Immobilisation corporelles	1 167 006 €	59 862 €	74 337 €	1 152 532 €
Matériels Bureaux & Informatiques	12 247 €	1 905 €		14 151 €
Immobilisations Cambodge	151 960 €	2 090 €		154 050 €
Immobilisations Haïti	162 345 €	2 845 €		165 190 €
Immobilisations Laos	40 952 €	2 786 €		43 738 €
Immobilisations Madagascar	434 342 €	16 412 €	74 337 €	376 418 €
Immobilisations Maroc	264 257 €	28 629 €		292 886 €
Immobilisations Sénégal	90 055 €	1 906 €		91 961 €
Immobilisations Vietnam	10 847 €	3 291 €		14 138 €
Total	1 180 307 €	59 862 €	74 337 €	1 165 833 €

2.4.1.2 Etat des créances

Le niveau des créances usagers et comptes rattachés, observé au 31 décembre 2020, est en nette diminution comparé à 2019 et s'explique par le reclassement du financement Nitidae pour le projet Talaky (Madagascar), et des financements du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE) pour les projets PAPAM Sud-Est et Vakinankaratra (Madagascar) dans le compte « 441- subventions à recevoir ».

Afin de tenir compte du risque de non recouvrement d'une créance IGAD de 2019 d'un montant de 11 K€, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 100 % du montant de la créance.

Le compte « 418100 – Factures à établir » se compose d'une prestation Agrisud pour la Guinée Bissau à facturer à SwissAid (4.400 €) et à OLVEA pour le solde de la convention du projet « Huile d'Olives de qualité », Maroc (3.102,40 €)

Le montant des subventions à recevoir, inscrit dans les autres créances, s'élève à **2 181 870 €** et est réparti comme suit :

Subvention antérieur à 2020 :	1 455 440 €
• Subvention Nitidae/AFD – Talaky/PHCF 3, Madagascar	746 135 €
• Subvention AFD – IADA, Cambodge 2019-2022	315 000 €
• Financement MPAE - PAPAM SE et PAPAM Vak, Madagascar	148 482 €
• Subvention RNA – IDEAS 2019-2020, Vietnam	51 055 €
• Subvention RNA – Mahavotra III Itasy 2019, Madagascar	50 000 €
• Subvention RNA – PAD Sud, Haïti	43 425 €
• Subvention Fondation Ensemble – FORAE II, Laos	30 000 €
• Subvention Misereor – Misereor 3, Haïti	29 509 €
• Subvention RNA – FAR Itasy, Madagascar	19 655 €
• Financement MARNDR - PACTE, Haïti	15 386 €
• Subvention RNA – Diagnostic Lao Cai, Laos	5 500 €
• Financement CEAS - PRPA II, Sénégal	1 294 €
Subvention notifiée en 2020 :	726 430 €
• Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	166 334 €
• Subvention AFD – PAPSA II, Maroc	141 550 €
• Subvention AFD – OSCAR, Multiprojet	84 628 €
• Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	74 558 €
• Subvention CARI – AVACLIM, Maroc	70 580 €
• Subvention RNA – PAD NORD II, Haïti	50 000 €
• Subvention RNA – Mahavotra III et IV 2020, Madagascar	45 000 €
• Financement Etc Terra – Gire Kolorano, Madagascar reliquat A5	31 371 €
• Subvention RNA – PRPA II CP, Sénégal	30 000 €
• Subvention CD92 – IADA 2, Cambodge 2020	20 000 €
• Subvention OLVEA – Huile Olive, Maroc	12 410 €

2.4.1.3 Etat de la trésorerie

La trésorerie globale de l'association (+ disponibilités - concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques) s'élève à **+ 1 426 k€** au 31 décembre 2020.

Elle s'explique par les règlements réguliers qui, au fil de l'année, ont permis de maintenir un solde moyen disponible de 680 k€, par le versement du financement AFD sur le projet ARENA (400 k€ le

15/12/20), par le versement de l'avance AFD sur le projet PAPSA II (208 k€ le 21/12/20) et par le solde de trésorerie disponible lié à l'émission des titres associatifs en 2017 (130 k€).

L'association a pu ainsi procéder à des placements sur des outils faiblement rémunérateurs, type livrets associatifs, mais permettant une disponibilité immédiate des liquidités (508 k€ au 31 décembre 2020).

2.4.2 Bilan Passif

2.4.2.1 Le tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Ouverture	Transfert ANC 2018-06 ET 2020-08	Solde 01/01/20 après NRC	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50000	0	50 000,00				50 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	300000	-300000	0,00				0,00
Réserves pour projet de l'entité	0	0,00	0,00				0,00
Autres réserves	1 587,26	0,00	1 587,26				1 587,26
Report à nouveau	-130255,23		-130 255,23	68576,54			-61 678,69
Excédent ou déficit de l'exercice	68 576,54		68 576,54	-68576,54	42030,68		42 030,68
Situation nette	289 908,57	-300 000,00	-10 091,43	0,00	42 030,68	0,00	31 939,25
Subventions d'investissement	0		0,00				0,00
Provisions réglementées	0,00		0,00				0,00
TOTAL I Fonds associatifs	289 908,57	-300 000,00	-10 091,43	0,00	42 030,68	0,00	31 939,25
AUTRES FONDS PROPRES							
Titres associatifs	0,00	300000	300 000,00				300 000,00
Total I bis Autres fonds propres	0,00	300000	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Total I et I bis	289 908,57	0,00	289 908,57	0,00	42 030,68	0,00	331 939,25

Legs à titre universel de 30.000 € :

L'association est bénéficiaire d'un legs à titre universel d'une somme de 30.000 € notifiée par le notaire du légataire au mois de septembre 2019 ; ce legs a été accepté par le Conseil d'Administration du 29/10/2019. Il a été perçu au cours de l'exercice 2020.

Conformément au règlement ANC 2018-06, la somme de 30.000 € a été inscrite à l'actif en « créance reçue sur legs » et au passif en « Fonds reportés liés aux legs » à l'ouverture de l'exercice 2020, du fait de l'application rétrospective du nouveau règlement comptable.

Les « Fonds reportés liés aux legs » ont été repris en produits à l'encaissement du legs. Ce produit figure au compte de résultat sur la ligne « legs, donations et assurances-vie » dans la rubrique « ressources liées à la générosité du public. »

Titres associatifs :

Conformément au règlement ANC 2018-06, les titres associatifs de 300.000 € ont été portés dans une rubrique des « autres fonds propres » ; ils figuraient en « fonds propres avec droit de reprise » au 31/12/2019 pour 300.000 €.

Pour rappel, le 31 décembre 2017, l'association a émis, au nominatif, des titres associatifs (30 titres d'une valeur nominale de 10.000 €).

Ces Titres Associatifs ne sont remboursables qu'à l'initiative de l'Émetteur (Agrisud International), qui pourra rembourser tout ou partie des Titres Associatifs, à tout moment, à partir du 31 décembre 2024.

Les Titres Associatifs seront alors remboursés au pair, majoré des intérêts courus au titre de la période courue entre la fin de la dernière Période d'intérêt et la date de remboursement effective.

La rémunération annuelle des titres est de 1% pendant sept ans, 2% au-delà des 7 ans.

2.4.2.2 Etat des dettes

Toutes les dettes, autres que financières et les produits constatés d'avance, sont d'échéance inférieure à un an.

Le compte « 408100 – Factures à recevoir se compose » du solde de la mission de commissariat aux comptes (8.360 €) et de la facture de décembre du prestataire du projet Club Med sur Ile Maurice (455 €).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux taxes et cotisations sociales du 4^{ème} trimestre, payées en janvier 2021, et à la provision pour congés payés évaluée au 31 décembre 2020.

Les autres dettes sont constituées d'avances à régulariser et de charges à payer sur les projets Madagascar.

2.4.2.3 Détail des produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de soutiens financiers et subventions attribués pour les exercices à venir, soit **3 018 785 €**, et notamment :

· Subvention Nitidae/AFD – Talaky/PHCF 3, Madagascar	644 857 €
· Subvention AFD – ARENA, Madagascar	392 096 €
· Subvention AFD – IADA, Cambodge 2019-2022	332 209 €
· Subvention AFD – PAPSA II, Maroc	318 918 €
· Subvention CD92 – IADA 2, Cambodge 2020	200 000 €
· Subvention AFD – Convention Programme AGRITER	191 531 €
· Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	173 563 €
· Subvention AFD – OSCAR, Multiprojet	155 718 €
· Subvention RNA – IDEAS 2019-2020, Vietnam	86 128 €
· Subvention CARI – AVACLIM, Maroc	84 041 €
· Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	72 717 €
· Financement APO – PAPSA I et II, Maroc	55 273 €
· Subvention Misereor – Misereor 3, Haïti	53 436 €
· Financement Etc Terra – Gire Kolorano, Madagascar reliquat A5	50 724 €
· Financement MASEN – PAPSA 1 et Papsa 2, Maroc	49 708 €
· Subvention AFD – IDEAS 2018-2021, Vietnam	45 660 €
· Subvention RNA – MVT IV CP, Madagascar	37 500 €
· Subvention AFD – PAPSA, Maroc	23 390 €
· Subvention RNA – PRPA III, Sénégal	20 000 €
· Financement MARNDR - PACTE, Haïti	14 279 €
· Subvention CD92 – IADA 2, Cambodge 2019	10 517 €
· Subvention RNA – PAD Sud, Haïti	2 691 €
· Subvention Fondation Ensemble – FORAE II, Laos	2 491 €
· Subvention Fondation Lemarchand – PAD Sud, Haïti	1 239 €
· Autres cotisations	100 €

2.4.2.4 Tableau de variation des fonds dédiés

	Ouverture Exercice	Retraitement ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	Clôture Exercice	
				Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont > 2 ans
Subventions d'exploitation	86 029	-	-	57 509	-	-	28 520	-
RNA Mahavotra III 2019 - Madagascar	36 101			36 101			-	
RNA FAR-Itasy 2019 - Madagascar	38 928			21 408			17 520	
RNA Diagnostic Lao Cai - Laos	11 000						11 000	
Contributions financières d'autres organismes	23 080	-	105 284	35 258	-	-	93 106	-
ATFY Kolorano A4 et A5 2020 - Madagascar	-		25 000	12 178			12 822	
ATFY IADA II 2020 - Cambodge	-		25 034				25 034	
Fondation BEL 2018 - Madagascar	3 650			3 650			-	
Club Med Bali 2019 - Indonésie	3 100			3 100			-	
Club Med Pointe aux Canonnières et Albion 2019 - Ile Maurice	5 000			5 000			-	
Club Med Sao Paulo 2019 - Brésil	6 000			6 000			-	
Club Med Igran Asni 2019 - Maroc	1 330			1 330			-	
Club Med Pointe aux Canonnières et Albion 2020 - Ile Maurice	4 000			4 000			-	
Club Med Igran Asni 2020 - Maroc	-		3 700				3 700	
Club Med Guilin 2020 - Chine	-		6 600				6 600	
Club Med Pointe aux Canonnières et Albion 2021 - Ile Maurice	-		7 000				7 000	
Club Med Trancoso 2021 - Brésil	-		10 000				10 000	
Club Med Sao Paulo 2020 - Brésil	-		5 000				5 000	
Club Med Bali 2020 - Indonésie	-		450				450	
Club Med Bali 2021 - Indonésie	-		12 000				12 000	
Club Med Malaisie 2021	-		10 500				10 500	
Ressources liées à la générosité du public	177 048	30 000	-	166 019	-	-	41 030	-
Leg Robert LION	-	30 000		30 000			-	
LSDH	36 493			24 414			12 079	
Léa Nature / Naturenvie 2019	11 200			3 250			7 950	
BNP Paribas	124 355			103 355			21 000	
Club Med Fonctionnement assoc 2020	5 000			5 000			-	
TOTAL	286 157	30 000	105 284	258 785	-	-	162 656	-

2.5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.5.1 Compte de résultat 2019 proforma

		Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/19 proforma
Produits d'exploitation	Cotisations		600
	Production vendue		
	Biens Services liés à des financements réglementaires Autres Services	733 927	
	Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	733 927	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de services dont parrainage		733 927
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		3 345 282
	Subvention d'exploitation	3 345 282	
Charges d'exploitation	Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie Contributions financières		578 696
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges		
	Utilisation des fonds dédiés		300 909
	Cotisations	600	
	Autres produits (1)	578 696	
	Total des produits d'exploitation (I)	4 658 505	4 959 414
	Achats de marchandises		
	Variations de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements : Achats	1 419 119	
	Autres achats et charges externes (2)	1 388 413	2 807 532
Produits financiers	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	39 275	39 275
	Salaires et traitements	1 332 266	1 332 266
	Charges sociales	268 941	268 941
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	137 346	137 346
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		282 507
	Autres charges	15 238	15 238
	Total des charges d'exploitation (II)	4 600 597	4 883 104
	Résultat d'exploitation (I-II)	57 908	76 310
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	658	658
	Reprises sur provisions et transferts de charges		0
	Différences positives de change	3 977	3 977
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	4 635	4 635
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 438	3 438
	Différences négatives de change	14 314	14 314
Charges financières	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	17 752	17 752
	Résultat financier (III-IV)	-13 117	-13 117
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	44 791	63 193
Renvois			
(1) Dont : Dons			
Legs et donations			
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
(2) Y compris redevances de crédit-bail		mobilier	
		immobilier	

		Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2019 proforma
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 149	8 149
	Reprises sur provisions et transferts de charges	9 105	9 105
	Total des produits exceptionnels (V)	17 254	17 254
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 870	11 870
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	11 870	11 870
Résultat exceptionnel (V-VI)		5 384	5 384
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les sociétés (VIII)		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)	300 909	
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)	282 507	
Total des produits (I+III+V)		4 981 303	4 981 303
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		4 912 726	4 912 726
Excédent ou déficit		68 577	68 577
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
Charges			
	Secours en nature		
	Mises à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

2.5.2 Tableau des subventions publiques notifiées à l'association en 2020

Le montant des subventions publiques notifiées à l'association en 2020 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Autorités administratives	Projet	Date notification	Montant
Agence Française de Développement	· OSCAR, Multi-Pays	19/04/2020	200 000 €
Agence Française de Développement	· PAPSA II, Maroc	23/11/2020	350 000 €
Agence Française de Développement	· ARENA, Madagascar	23/11/2020	400 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· FAR Itasy, Madagascar	06/07/2020	15 310 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Mahavotra III et IV, Madagascar	23/07/2020	90 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· PRPA II, Sénégal	23/07/2020	100 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· PAD NORD II, Haïti	23/07/2020	100 000 €
Conseil Départemental des Hauts de Seine	· IADA II, Cambodge	28/02/2020	200 000 €
Association Internationale des Maires Francophones	· PROFERTIL, Cambodge	11/03/2020	182 610 €
Ville de Paris	· ANAMAY, Laos	17/11/2020	74 558 €
Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'élevage	· PAPAM SE, Madagascar	21/10/2020	182 756 €
Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'élevage	· PAPAM Vak, Madagascar	21/10/2020	114 209 €
Région Haute-Matsiatra	· GIRE KOLORANO Année 5, Madagascar	01/10/2020	92 695 €
Total des subventions publiques			2 102 138 €

2.5.3 Tableau des Legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat

Conformément à l'article 431-8 du nouveau règlement ANC 2018-06, le tableau ci-après fait état des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	- €
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations définis à l'article 213-9	- €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	30 000 €

2.5.4 Résultat financier

Le résultat financier de +9.254 € s'explique :

- par des gains/pertes de changes lors de la conversion des devises étrangères en euros au 31 décembre 2020 (+11.396 €)
- par la rémunération des placements sur livrets associatifs (+1.086 €)
- par les intérêts versés au souscripteur des titres associatifs (-3.000 €)
- par divers intérêts bancaires (-228 €)

2.6 AUTRES INFORMATIONS

2.6.1 Contributions Volontaires en Nature

Le montant des Contributions Volontaires en Nature est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'immobilisations, de matériels et de personnels mis à la disposition de l'association par des partenaires impliqués, entre autres, dans les projets au Maroc (Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO)) et en Haïti (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)).

La valorisation des apports en nature de biens ou autres services s'est faite par référence aux coûts réels locaux et à la mobilisation réelle des personnels impliqués sur les projets indiqués par les partenaires.

Contributions Volontaires en Nature	Exercice 2020	Exercice 2019
Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations en nature	109 826 €	
Dons en nature	165 708 €	
3 - Concours publics en nature		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	275 534 €	- €
Emploi de l'exercice		
1- Contribution volontaires aux missions sociales		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger	275 534 €	
2- Contributions volontaires à la recherche de Fonds		
3- Contributions volontaires au fonctionnement		
Total	275 534 €	- €

2.6.2 Engagements au titre du CPF

Au 31 décembre 2020, le montant en euro du CPF (Compte Personnel de Formation) s'élève à 11 K€ € pour les 5 dernières années (2016-2020).

2.6.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (au sens de la loi 2006-586 sur le volontariat associatif), est égal à zéro.

2.6.4 Effectifs par catégories

Au 31 décembre 2020, les effectifs par catégories sont les suivants :

En France :

- Bénévoles (membres du CA) : 7 personnes
- Cadres : 7 personnes (ETP = 5,75)
- Non-cadres : 1 personne (ETP = 0,05)
- Volontaire (VSC) 1 personne

A l'étranger :

- Expatriés (cadres) : 5 personnes (ETP = 5)
- Volontaires (VSI) : 3 personnes
- Contrats et stagiaires locaux : 106 personnes

2.6.5 Abandons de frais par les bénévoles

Le montant des abandons de frais de déplacement par les membres bénévoles s'élève à 468,58 € pour l'année 2020.

2.6.6 Engagement retraite

Compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté du personnel, le montant des droits acquis par les salariés de l'association à la clôture de l'exercice est évalué à 131 k€.

La provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est indiquée à titre informatif mais n'est pas comptabilisée dans les comptes annuels.

2.6.7 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de la mission de commissariat aux comptes pour l'année 2020 est comptabilisé à hauteur de 12.000 € TTC, dont 3.640 € payés au 31 décembre 2020.

2.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Incidences liées à l'épidémie de Coronavirus Covid-19

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite de la crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association.

Ce contexte épidémique étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est globalement maintenue et l'association perçoit les financements prévus pour 2021.